

# Concertations territoriales Musiques Actuelles en Normandie

## Réunion #2 – Orne (61) à La Luciole à Alençon

Jeudi 9 novembre 2017 – 18h à 21h

### Ordre du jour

1. Accueil et introductions
2. Activités de la filière (suites)
3. Droits Culturels (*non traité par manque de temps*)
4. Economie, emploi et formation
5. Suite du processus

### Présents

- Loic Lecomte, André Stievenard, Marion Vannier, et Damien Ybert - La Luciole
- Xavier Vanhooland, Conservatoire d'Alençon
- Christophe Laisne et Adrien Philippe - TFT Label
- Tristan Nicoleau et Margaux Rousset - Biches Festival
- Romuald Fiche et Thomas Dhuvette, Département de l'Orne
- Coralie Miachon-Desmonts et Elodie Dubois, Flers Agglo
- Thierry Lemaitre, La ferme k'on écoute
- Quentin Cathrin-Hamelin, Le Rave et Tere et Maire
- Christophe Laisné et Adrien Philippe, TFT Label

### Excusés et/ou absents :

- Guillaume Thuard, Upset
- Tony Toullier, Radio Pulse
- José Collado, Flers Agglo
- Mathias Helbert, Le Rave
- JM Thébault, Bocaswing Cie
- Elisabeth Marchand, Conservatoire de Flers
- Jérôme Letinturier et Eléonore Paysant, Les 2 Angles
- Arnaud Lacy, Mafio'zik
- Emilie Caillaud Gafsu, MJC Flers
- Nicolas Chevallier et Léo Serais, Terre & Maire
- Hugo Dupont, MJC L'Aigle
- M.Puech, Saintscène

## 1. Accueil et introductions

En introduction, Sébastien rappelle le cadre, la méthode, le calendrier et les objectifs des concertations MA en Normandie portées par RMAN. Cette seconde réunion sur les 7 bassins de vie

doit compléter l'état des lieux sur l'ensemble des activités de la filière, ainsi que sur l'économie et l'emploi (cf. CR réunion 1).

Un « séminaire » régional est prévu le mercredi 29 novembre de 10h à 17h au Kubbb à Evreux, où tous les participants sont invités pour partager les constats et définir les axes prioritaires à développer dès 2018. Cette journée de travail entre acteurs se veut participative, au travers d'ateliers thématiques tant sur les activités de la filière, que son économie et sa structuration. Une restitution de la première phase de concertation est prévue le mardi 19 décembre après-midi au Cargö à Caen, en présence de la Région, de l'État et de collectivités.

Marina informe des évolutions et travaux en cours avec la Région :

- **Dispositif d'accompagnement** : après l'incompréhension suscitée par la suppression des dispositifs « Booster » et « Comité d'aide aux groupes », la Région souhaite la création d'un dispositif global d'accompagnement. Un travail s'engage entre RMAN et le FAR pour élaborer une proposition globale, de l'amateur au professionnel (première réunion le 15 novembre) qui doit tenir compte des travaux de concertation (un atelier y sera consacré lors du séminaire le 29 novembre). Une proposition doit être soumise à la Région en janvier 2018, avec pour objectif d'éviter une année blanche pour les artistes (appel à candidatures à lancer en mars pour une sélection en juin 2018). La volonté de RMAN est de pouvoir répondre dans ce calendrier contraint sans figer les choses (possibilités d'ajustement au fil du temps), en veillant à bien mettre le musicien au centre du dispositif et en s'appuyant sur une évaluation des précédents dispositifs.
- **Contrat de filière** : la DRAC est en charge de l'élaboration d'un contrat de filière (2018-2022) associant la Région, le CNV et potentiellement d'autres collectivités (Départements) et partenaires. Il doit intégrer notamment les Conventions CNV-DRAC-Région. Le cadre général sera présenté lors de la plénière régionale du 19 décembre. La DRAC est attentive aux concertations pour l'alimenter et orienter les dispositifs et axes d'intervention.

Pour mémoire, le « comité d'aide aux artistes » intervenait sur plusieurs axes (enregistrement, à la tournée, résidence) avec des aides variant de 1500€ à 15k€ (85k€ par an pour 25 à 30 groupes). Booster concentrait son intervention sur le soutien à 3 groupes par an visant une émergence au national, par un accompagnement approfondi et un parrainage local et national (bourse de 10k€ sur 3 ans par projet). Un bilan des dispositifs aux positionnements complémentaires doit être fait pour en retenir les aspects positifs et adapter les soutiens aux parcours des musiciens, aux différentes étapes.

Concernant les comptes-rendus, des incompréhensions sont à corriger :

- *Développement d'artiste : les participants n'ont pas exprimé la volonté d'un portage de cette fonction au niveau régional, mais plutôt dans une vision locale, en proximité et à taille humaine. Cela n'exclut pas les articulations avec d'autres acteurs régionaux, mais l'enjeu premier est d'accompagner les pratiques du territoire. Le niveau d'intervention n'est pas nécessairement professionnels dans l'Orne, mais plutôt à adapter à chaque projet en fonction de son état d'avancement et de ses ambitions. Aussi, pour le réseau RAVE, les dispositifs d'accompagnements contribuent aux dynamiques régionales, mais doivent être portés localement.*
- *En complément, La Luciole présente les actions qu'elle porte en termes d'accompagnements : rendez-vous conseil, répétition accompagnée, accès à la scène, dispositif Boomrang de professionnalisation à la carte avec des partenariats nationaux (Francofolies...) pour des groupes qui ne sont pas tous originaires de l'Orne. 20 à 30 groupes locaux répètent dans les studios de la SMAC.*

- *Concernant les territoires de concertation, certains participants soulignent l'intérêt, voire la nécessité d'intégrer Caen à leurs réflexions, notamment dans des visées de circulations, d'aller-retour entre les territoires ruraux et la métropole. Pour d'autres, c'est par la mise en réseau que la qualité des acteurs de l'Orne sera reconnue et que des partenariats autour de groupes pourront se tisser.*
- *En synthèse, 2 dimensions essentielles complémentaires sont rappelées : les enjeux de communication visant à valoriser les projets du territoire (rayonner, être attractif...), et les enjeux de services aux habitants (accompagner les pratiques et les projets, diffuser en proximité...).*

## 2. Les activités de la filière (suite)

### La diffusion

*Introduction : l'offre de concerts est relativement importante sur la Normandie, avec une diversité d'acteurs (SMAC, lieux pluridisciplinaires, festivals, associations, opérateurs privés et publics, café-concerts...) mais très concentrée sur les métropoles et la côte (festivals). La programmation en zone rurale se fait essentiellement dans des lieux polyvalents (peu adaptés, sur-coûts d'aménagement, problématiques techniques). L'accès à la scène est difficile pour les groupes locaux, en Normandie comme ailleurs, du fait de la carence de lieux « intermédiaires » (jauges entre 100 et 300 places) et des contraintes pesant sur la programmation des premières parties (imposée par les têtes d'affiches). Des manques sont soulignés pour la scène amateur, le Jazz et les musiques du monde.*

Dans l'Orne, une diversité d'acteurs sont identifiés. La Luciole (SMAC) adapte son niveau d'activité au contexte rural (50 dates par an) avec des contraintes artistiques particulière (mini-Zénith à côté, fréquentation difficile sur l'émergence, limite de moyens sur les têtes d'affiches...). Une multitude d'événements et de festivals, essentiellement bénévoles, souvent contraints à passer en biennale au regard de la baisse de moyens artistiques. Les collectivités proposent une offre saisonnière (saisons culturelles) importante mais peu coordonnée, où les MA sont présentes. Le paysage est complété par le Quai des Arts (programmation pluridisciplinaire), quelques bar et café-concerts, et de nombreuses associations (La ferme k'on écoute, Festival Blizz'art, Art Sonic, Aérolive...). La diffusion amateur est importante, couverte par de nombreux tremplins et quelques café-concerts.

La question des équipements inadaptés construits par les collectivités, sans moyen de fonctionnement est une réalité aussi dans l'Orne.

Face au nombre important d'initiatives, les collectivités sont dans l'incapacité de toutes les soutenir. Le département qui est certainement le premier financeur des festivals, a précisé ses critères d'intervention pour les festivals (événement minimum de 2 jours, pas d'aide la première année, attention portée à la dynamique locale). La Région souhaite concentrer son soutien suivant trois critères (rayonnant, thématique ou innovant), et essentiellement sur les événements de grande taille. Enfin, l'État semble concentrer ses moyens sur ses labels.

- *Les acteurs des MA dans l'Orne sont nombreux et divers, essentiellement bénévoles et de très petite taille. Des besoins en communication et en coordination sont soulignés.*
- *Il est rappelé que la culture fait partie des signaux faibles qui informent de la vie des territoires. Si Flers est identifié comme une agglomération dynamique, ce n'est pas le cas de l'ensemble des territoires ruraux où par manque d'offre, « les personnes ne sortent plus » (la concurrence de la télévision...). L'intérêt d'avoir des compétences professionnelles en permanence est alors souligné, avec des enjeux de bonne coordination entre les acteurs, collectivités et associations.*

## Musiques enregistrées

*Introduction : La « crise du disque » plus ou moins liée aux évolutions technologiques et leur démocratisation (matériels de plus en plus accessibles) impacte fortement la filière (économie, structuration) et les pratiques (plus individuelles, lien renforcé à la vidéo et aux réseaux sociaux).*

Concernant l'activité d'enregistrement sur le département, quelques studios professionnels (ECM à Sienne, La rivière à Mortagne, le Hameau proche d'Alençon...) ou lieux de résidence/studio sont identifiés (lieu de résidence de Kamel Zekri à Saint Aubin de Bonneval, le studio privé de Luc Besson pour la post-production cinéma...). En complément, quelques structures proposent de l'enregistrement « pédagogique » à La Luciole, au CRD ou dans les MJC. Aussi, l'essentiel des musiques enregistrées sont en auto-production et en « home-studio ». TFT remplit des fonctions de label (aide à la production) et de distribution régionale, essentiel pour la visibilité des groupes. A noter qu'il subsiste sur le département un des derniers presseurs de disque (CD et Vinyl – SNA, MBO).

- *Le demande des groupes est très importantes, pour très peu de moyens d'accompagnement.*
- *L'émergence de la vidéo associée au son est à accompagner, notamment dans la conduite de projets artistiques*

## Ressource et information

*Introduction : La fonction « ressource » a considérablement évoluée ces dernières années dans sa structuration et ses usages (fin des Centre Info Rock et Jazz et de l'édition papier de l'officiel de la musique par l'Irma, suppression des associations départementales musique et danse, fin du réseau ressource...).*

Plusieurs acteurs participent de la fonction ressource et de l'information sur les MA dont le FAR (et sa gazette), la Luciole, le réseau RAVE ou encore le CRD. Elle se traduit par de la mise à disposition de documentations papier et numérique, d'information et de conseils, voire d'actions de sensibilisation et de formation (technique, secteur, métiers, pratiques...).

- *Les musiques actuelles manquent de données d'observation de la filière, pour valoriser ses activités et renforcer sa prise en compte par les élus.*
- *la fonction ressource rejoint celle de l'accompagnement portée par de nombreux d'acteurs locaux qui ne sont ni reconnus, ni visibles, ni soutenus malgré leur rôle important. Mieux identifier et cartographier les compétences, les spécificités...*

## Médias

Une diversité de médias couvrent le territoire de l'Orne : radios associatives (Radio Pulse, Pep's...) et nationales (France Bleue, RCF...), internet (blog, sites des collectivités, web MJC L'aigle), presse régionale et locale, journaux des collectivités (Orne Mag, bulletins communaux...). Malgré cette diversité, il n'existe pas de presse spécialisée .

Les usages, les contenus et l'organisation des médias ont fortement évolués notamment sous les effets du numérique. Les réseaux sociaux sont devenus un véritable canal, souvent plus efficace que les médias traditionnels. RAVE alimente un agenda en ligne qui se veut exhaustif, et chronophage.

- *Pour un magazine papier, efficace et local des MA ? Les présentoirs des lieux étant déjà surchargés, ne faudrait-il pas investir dans un média généraliste ?*
- *L'intérêt d'un support commun de communication pour les acteurs est de donner du sens, de relier, de faire du commun.*
- *Le Département a développé une application (Orne dans ma poche) qui informe des événements sur le territoire (la partie MA pourrait y être développée).*

## Action culturelle et médiation

*Introduction : l'éducation artistique et culturelle est une priorité de la ministre de la Culture qui souhaite que chaque enfant, voire chaque personne, ait au moins un contact avec une œuvre ou un artiste chaque année. Ce champ d'action s'est fortement développé ces dernières années dans les musiques actuelles, intégrant de fait le cahier des charges des SMAC. Il est souvent pensé à travers des dispositifs cloisonnés de publics cibles (empêchés, éloignés... handicapés, jeunes ou vieux, en milieu scolaire ou pénitentiaire...). Il est parfois envisagé comme un levier de développement des publics qui viendront demain fréquenter les lieux culturels.*

Une diversité d'actions sont témoignés dans l'Orne. La Luciole répond à différents appels à projets de la Région et de la DRAC en direction de publics spécifiques. C'est un axe primordiale pour la SMAC qui vise à élargir ses publics, qui participe à l'ancrage local et à l'ouverture de la structure au « social » dans une logique de partenariat. Le RAVE rappelle l'enquête menée auprès des lycéens qui a montré l'intérêt d'intervenir directement dans les établissements (prévention, sensibilisation, accompagnement...). Le Label TFT fait régulièrement des interventions en milieux spécialisés (prison, lycées...).

Au niveau régional, le dispositif « Culture dans les Fermes » (projet du Marchepied : rencontres entre artistes et agriculteurs) permettait d'organiser l'accueil d'artistes en résidence avec des actions culturelles portées par les paysans (rencontres, accueil...).

Enfin, notons que l'action culturelle est une activité professionnelle souvent complémentaire pour les artistes musiciens, un complément de revenus à ne pas négliger, voire à mieux reconnaître.

- *L'absence de moyens est récurrente alors que les besoins en coordination des dispositifs et en construction des actions sont importants (aide au fonctionnement par l'emploi et des compétences spécifiques).*

## 3. Droits Culturels

*Introduction : la notion de droits culturels est inscrite dans le droit international depuis 1948. Elle émerge du corpus des textes définissant les droits de l'homme, portés au niveau international par l'UNESCO et les Nations Unies. Elle est récemment inscrite dans les lois NOTRE<sup>1</sup> et LCAP<sup>2</sup>, en tant que responsabilité conjointe de l'État et des Collectivités.*

*La déclaration de Fribourg de 2007 propose une définition élargie du terme «culture» recouvrant "les valeurs, les croyances, les convictions, les langues, les savoirs et les arts, les traditions, institutions et modes de vie par lesquels une personne ou un groupe exprime son humanité et les significations qu'il donne à son existence et à son développement".*

---

1 La loi NOTRE (Nouvelle Organisation des Territoires de la République) de 2015 affirme en son article 103 : "La responsabilité en matière culturelle est exercée conjointement par les collectivités territoriales et l'Etat dans le respect des droits culturels énoncés par la convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles du 20 octobre 2005".

2 La loi LCAP (Liberté de Création, Architecture et Patrimoine) de 2016 réaffirme la liberté de création, et redéfinit le périmètre d'intervention de l'État autour des labels nationaux pour le spectacle vivant (dont les SMAC).

*Les Droits Culturels imposent une exigence de respect de l'égalité humaine de la personne, suivant un référentiel basé sur les droits humains, ensemble indivisible et interdépendant de droits<sup>3</sup>. Ils visent la progression de la liberté, de la responsabilité et de la capacité des personnes.*

- *Sujet qui n'a pas pu être abordé...*

## 4. Economie, emplois et formation

*Introduction : l'économie associative des acteurs MA est marquée par l'absence de soutien financier au fonctionnement (en dehors des lieux labellisés SMAC), limitant les capacités de financement de l'emploi (peu d'emploi salarié dans le secteur, une grande proportion d'acteurs est bénévole, ou les équipes sont très réduites).*

Globalement, l'économie des structures de l'Orne est très réduite, essentiellement bénévole. Le RAVE est doté d'un seul salarié, « sous-payé et sur-compétent ». La professionnalisation et la pérennisation des postes nécessite de penser de meilleures conditions d'emplois à renforcer avec la suppression des contrats aidés (augmentation des salaires et des équipes). Le TFT a un salarié à temps plein (grâce à une aide au fonctionnement de la Région après 5 années d'activité), un bénévole impliqué à temps plein (problématiques d'épuisement du bénévolat sur le long terme) et des intermittents. Les acteurs sont invités à en faire toujours plus pour être pris en compte et reconnus, entraînant une course perpétuelle à l'activité.

*Les différentes pistes identifiées au-delà des aides publiques sont :*

- *Le mécénat, l'ESS et la mutualisation d'emplois (Groupement d'employeurs) sont des pistes à creuser en portant attention à la qualité de l'emploi, à la proximité des lieux de travail, et à la saisonnalité des activités.*
- *Les priorités sont identifiées sur les aides à l'emploi et au fonctionnement.*
- *Les financements européens sont a priori trop complexes et trop risqués pour les associations (exemple de Flers sur une gestion compliquée du dispositif).*

## 5. Pour la suite

Un compte-rendu anonyme de la réunion sera soumis à validation avant publication sur le site de RMAN (espace dédié aux concertations regroupant les ressources).

La synthèse transversale sera complétée pour servir d'appui au « séminaire acteurs » du 29 novembre. Les thématiques d'ateliers envisagées : structuration régionale, économie, développement d'artistes, diffusion, enseignement et pratiques amateurs, droits culturels...

La restitution finale est prévue au Cargö à Caen le 19 décembre après-midi. Les modalités de présentation seront à préciser.

---

3 Les Droits Culturels recouvrent les droits et libertés de participation, d'accès et de contribution aux ressources nécessaires au processus d'identification culturelle développé tout au long de sa vie. C'est-à-dire le droit d'accès de chacun aux ressources nécessaires à son développement personnel et social, associé à un devoir d'échange et de compréhension avec les autres : Participer (agir librement, en choisissant ses pratiques culturelles), Accéder (connaître et comprendre sa culture et celles des autres par l'éducation et l'information), Contribuer (participer à la création et l'expression)...